

Les ateliers et chantiers d'insertion participent au développement local des territoires dans lesquels ils sont situés. Dans ce cadre, les ACI sont partenaires des collectivités locales et leurs relations juridiques sont assez diversifiées.

Le but de la formation est de clarifier ces relations juridiques, fondées sur la subvention ou le marché, et de bien identifier les enjeux des choix qui sont réalisés.

Fonctions	EMPLOYEUR	
	PRODUCTION	
	ACCOMPAGNEMENT	
	FORMATION	
	DÉVELOPPEMENT LOCAL ET PARTENARIAL	

Objectifs :

- ➔ Sécuriser et clarifier les relations juridiques et financières des ACI
- ➔ Développer les activités économiques des ACI

Contenu :

- ➔ Les grandes distinctions à connaître :
 - La subvention – le marché – la délégation de service public.
- ➔ L'identification des modes de relation entre les collectivités publiques et les ACI.
- ➔ Les grands principes de la commande publique
- ➔ Les clauses sociales dans les marchés publics
- ➔ Les marchés de services de qualification et d'insertion professionnelles
- ➔ L'utilité sociale et la règle fiscale des "4 P"

Démarche pédagogique :

- ➔ Apports théoriques
- ➔ Étude de cas

Documents supports :

- ➔ Textes de Loi
- ➔ Modèles de convention
- ➔ Cas pratiques

INTERVENANT(S) :

Patrick Loquet (maître de conférence, directeur réseau 21)

PUBLIC :

Directeurs et administrateurs

DURÉE :

1 journée

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

20 personnes maximum

COÛT ADHÉRENT :

175 €/par jour

COÛT NON ADHÉRENT :

250 €/par jour

DATES :

6 avril 2010 : Marseille ou Aix en Provence

22 septembre 2010 : Paris

Fin juin : Pays de la Loire

Autres régions et Rhone-Alpes dates à définir